



FORMATION PAR ALTERNANCE

Formation diplômante de niveau IV Code RNCP31620 Enregistrement : 06/07/2017

Délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Autre voie d'accès à la certification : Contrat de professionnalisation, Validation d'Acquis d'Expérience

### Objectifs de la formation

- Acquérir des connaissances approfondies sur les espèces d'arbres, leur croissance, leurs maladies, et les traitements nécessaires pour assurer leur santé et leur développement.
- Apprendre les différentes techniques de taille et d'abattage des arbres, en respectant les règles de sécurité et en utilisant le matériel approprié (tronçonneuses, élagueuses, harnais, cordes, etc.).
- Savoir identifier et gérer les risques liés aux travaux en hauteur et à l'utilisation de matériel dangereux, en mettant en œuvre les protocoles de sécurité adaptés.
- Promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, comme la gestion durable des arbres et des espaces verts, la biodiversité et la réduction de l'impact écologique des interventions.

### Débouchés & poursuites d'études

Le bénéficiaire de la formation CS Arboriste élagueur peut accéder à des postes variés tels qu'arboriste élagueur, technicien arboricole, chef d'entreprise ou responsable d'équipe. Il est également possible de poursuivre cette formation par un BTS Aménagements paysagers ou un BTS Gestion forestière.

### Contenus de la formation (référentiel accessible sur chlorofil.fr)

UC 1 : Définir une stratégie d'intervention : C 11. Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre/C 12. Élaborer un plan d'intervention

UC 2 : Mettre en oeuvre des techniques d'accès au poste de travail : C 21. Utiliser des techniques d'accès au houppier /C 22 Se déplacer dans un arbre

UC 3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres : C 31. Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation/ C 32. Réaliser des opérations de suppression

### Modalités pédagogiques

Cours théoriques en présentiel. Travaux pratiques sur différentes plateformes pédagogiques, visites pédagogiques et périodes en entreprise (alternance). Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement peuvent être sollicités pour les personnes en situation de handicap (prendre contact avec la référente handicap soit sylviane.lycyr@educagri.fr).

### Modalités d'évaluation

3 Unités capitalisables. Les évaluations se déroulent en situations professionnelles.

Le CS Arboriste élagueur est obtenu en contrôle continu après validation de chacune des 3 UC.

Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans.

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences.

### Frais de gestion administrative

80€ de frais de gestion hors apprentissage

Restauration & hébergement possibles sur place



Modalités d'entrée en formation (sous réserve de places disponibles)

1. Admission Parcoursup (-de 30 ans) ou dossier d'inscription en ligne :

➤ [campus-bougainville.fr](https://campus-bougainville.fr)

2. Envoyer le dossier par mail à

[cfppa.brie-comte-robert@educagri.fr](mailto:cfppa.brie-comte-robert@educagri.fr)

3. Réunion d'information collective

4. Entretien de motivation

5. Signer un contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation correspondant à la durée de la formation

### Les financements

La formation est prise en charge dans le cadre d'un contrat d'apprentissage et financée par les OPCO. Votre rémunération mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

### Pré-requis

✓ Le CS Arboriste élagueur est accessible aux candidats titulaires : du BP aménagements paysagers, d'un baccalauréat Pro ou BTA du secteur des aménagements paysagers, du bac techno « STAV », d'un BTS aménagements paysagers. Les candidats ne justifiant pas d'un de ces diplômes peuvent également être admis sur décision prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

✓ Être signataire d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

### Public ciblé

✓ De 18 à 29 ans non révolus/pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap reconnu

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter :



M. Rémi CARRIÈRE

Coordonnateur

[cfppa.brie-comte-robert@educagri.fr](mailto:cfppa.brie-comte-robert@educagri.fr)

### Quelques chiffres (année 2023)

Taux de réussite : 92%

Taux de satisfaction : 87,5%

Taux d'insertion : 100%

Taux de poursuite d'études : 8%

Taux d'interruption en cours de formation : 7%

Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 14%

Mise à jour le : 14/06/2024

## DURÉE DE FORMATION

➤ 560 heures de formation en centre de formation

➤ 1204 heures en entreprise

Période : 01 septembre 2024 au 31 août 2025 (1 session/an)

Délai moyen d'accès à la formation : entretien dans les 30 jours qui suivent le 1er contact